

Quand partir à l'étranger ?

Par **doud62**, le **26/10/2016** à **18:14**

Salut,

Depuis pas mal de temps je me pose la question de savoir quand vais-je faire une année à l'étranger et je n'arrive jamais à avoir une réponse.

Je suis actuellement en M1 de Droit des affaires et il me faut donc partir au moins une année à l'étranger, comme tout le monde. Le seul soucis est que je ne sais pas quand.

En effet, après mon M1 ou après mon M2 je souhaiterais passer l'examen d'entrée à l'école d'avocat et si j'y arrive, j'enterai donc à l'école. Sauf que je souhaiterais aussi faire une année d'école de commerce ou une IAE afin d'avoir une "double compétence".

Du coup ça fait quand même un cursus assez chargé pendant au moins 2 ou 3 ans...

Déjà partir à la fin du M1 me paraît impossible car ce sera trop tôt.

Du coup, que me conseillez-vous ? Partir après mon M2 et tenter l'examen d'entrée à l'école d'avocat après mais au risque de ne plus être dans le "jus" après une année à l'étranger. Partir après l'examen d'avocat ? Ok si je réussis mais si je rate j'essayerai sûrement de le repasser...

Partir après mon année en école ?

Faire mon année à l'étranger dans un cursus commerce et du coup combiner les deux ?

Si vous avez une idée je suis preneur, je suis vraiment largué là [smile7]

Merci !

Par **bea31**, le **26/10/2016** à **19:08**

Bonsoir,

Si vous voulez partir il vaut peut être mieux partir après avoir fini le cursus droit car on se déshabitude vite du rythme scolaire. Après la fin de M1 avec la sélection ce n'est pas forcément une bonne idée.

Surtout qu'avocat repose sur les années du dessous et le droit change tout le temps donc autant passer ce concours tant que tout est frais et à jour dans votre tête. Certains tentent ce concours en même temps que leur M2 de droit. Dépend de vos capacités.

Vu vos objectifs autant partir pendant le M2 de commerce (ca aura un lien avec l'étranger). Vous pouvez peut être trouver une école qui vous permette de partir à l'étranger et faire ce M2 là-bas ou votre stage/alternance de M2 à l'étranger.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/10/2016** à **09:26**

Bonjour

[citation] Je suis actuellement en M1 de Droit des affaires et **il me faut** donc partir au moins une année à l'étranger, **comme tout le monde** [/citation]

Quand on vous lit, on a l'impression qu'une année à l'étranger est une condition de validation du diplôme. J'ai également effectué un M2 Droit des affaires, et je n'ai pas fait d'année à l'étranger. Tout ça pour vous dire que ce ne seras pas la fin du monde si vous n'en faites pas.

Sinon, je rejoins bea. Il est préférable de partir une fois votre cursus terminé.

Par **doud62**, le **01/11/2016** à **17:47**

Merci pour vos réponses, me voilà donc un peu plus éclairé.

Isidore Beautrelet : ce que je voulais dire c'est que sur le marché de l'emploi il est devenu indispensable de parler au moins deux langues.

Merci à vous deux !

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/11/2016** à **22:03**

Bonsoir

Ah d'accord ! Fallait le dire comme ça [smile3].

Par **Yn**, le **02/11/2016** à **14:34**

Quelques réflexions en vrac :

1/ Je l'ai déjà dit dans plusieurs topics, je ne comprends pas d'où vient cette idée reçue qu'il est absolument nécessaire de compléter un cursus juridique par une formation en école de commerce pour le droit des affaires.

Je le répète : les écoles de commerce ne forment pas des juristes. Un cursus en école de commerce n'apporte strictement rien. Si vous voulez faire du droit (des affaires), faites un bon

M2 en droit des aff' et, pour des formations complémentaires, visez un second M2 ou un LLM, ce qui n'est évidemment pas nécessaire.

2/ Attention à l'assimilation "étudier à l'étranger = bonne maîtrise de l'anglais". Pour qu'un tel séjour soit bénéfique, il faut être seul, j'entends par là le seul à parler français. Si tu es en contact avec d'autres français, tu parles spontanément français. Or, il est extrêmement rare d'être le seul francophone d'une promotion.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/11/2016** à **15:15**

Bonjour

[citation] Je l'ai déjà dit dans plusieurs topics, je ne comprends pas d'où vient cette idée reçue qu'il est absolument nécessaire de compléter un cursus juridique par une formation en école de commerce pour le droit des affaires.

[/citation]

Bien d'accord ! D'après ce que j'ai pu lire sur certains sites et dans certaines revues, les étudiants de droit qui se dirigent vers une école de commerce après leur M2, le font à cause du fameux discours "du juriste éloigné de la réalité économique". Ces étudiants se disent que dans une école de commerce, on leur apprendra à saisir la réalité économique. Je trouve ce raisonnement absurde. D'une part, il n'y a pas besoin de faire une école de commerce pour connaître "la réalité économique" il suffit de discuter quelques heures avec un chef d'entreprise. D'autre part lorsqu'on demande l'avis d'un juriste sur un dossier ou une opération, c'est seulement sur le plan juridique.

Par **CI37**, le **02/11/2016** à **20:42**

Egalement d'accord avec vous mais je comprends aussi la position de Doud 62. Quand on regarde les offres de stage pour M2, *on a l'impression* que le marché de l'emploi actuel des juristes est tellement bouché qu'il faut absolument accumuler les diplômes (LLM + année dans une grande école de commerce) pour se distinguer surtout dans les grandes agglomérations.

Par **doud62**, le **08/11/2016** à **06:41**

Je ne dis pas que c'est absolument nécessaire mais je pense que c'est une plus-value non négligeable sur un CV d'avoir une école de commerce en plus. Je ne suis pas le seul à le dire, il n'y a qu'à faire une recherche sur internet pour s'en rendre compte.

Effectivement je ne pense pas non plus qu'une école de commerce puisse permettre de connaître la "réalité économique" mais je pense que cela forme à mon avis à des enseignements plus "terre à terre" et plus professionnalisant que tout ce qu'on a pu étudier en droit. Ce n'est pas pour rien qu'on reproche souvent aux étudiants en droit leur manque de

pragmatisme.

Petite parenthèse, quand on regarde les cours en droit, je trouve ça d'ailleurs aberrant qu'en 2016 les cours soient réduits à écouter un professeur dicter son cours pendant 3h sans presque aucune interaction avec les élèves. Pour moi en école de commerce, on a une approche beaucoup plus dynamique et vivante, on apprend selon moi à se démarquer plus et à être plus à même de s'insérer dans le monde du travail, qui plus est quand on souhaite faire du droit des affaires.

En plus de cela, je pense qu'il peut être intéressant pour le juriste d'avoir des bases de cours qui sont vus en école de commerce. Par exemple, la finance, le management, la gestion etc. Dans la réalité du monde des affaires, je pense que c'est devenu indispensable.

Par **doui**, le **08/11/2016** à **10:30**

Si tu envisages l'école d'avocats tu peux toujours faire ton PPI à l'étranger (stage voire un LLM) ou un MS d'une école de commerce avec stage à l'étranger ...

Sinon le mieux c'est de partir à l'étranger en L3, mais c'est trop tard dans ton cas ^^

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/11/2016** à **14:24**

Bonjour

[citation] Petite parenthèse, quand on regarde les cours en droit, je trouve ça d'ailleurs aberrant qu'en 2016 les cours soient réduits à écouter un professeur dicter son cours pendant 3h sans presque aucune interaction avec les élèves.[/citation]

Vous avez raison. Mais lorsqu'un professeur se trouve avec des promotions de + de 500 étudiants en LD1, c'est difficile de pouvoir interagir. Cela n'est véritablement possible qu'à partir du M2 où les effectifs dépassent rarement les 30, soit une classe de lycée.

Par **Yn**, le **08/11/2016** à **16:21**

[citation]Effectivement je ne pense pas non plus qu'une école de commerce puisse permettre de connaître la "réalité économique" mais je pense que cela forme à mon avis à des enseignements plus "terre à terre" et plus professionnalisant que tout ce qu'on a pu étudier en droit. [s]Ce n'est pas pour rien qu'on reproche souvent aux étudiants en droit leur manque de pragmatisme[/s][/citation]

Je m'arrête sur cette réflexion qui revient fréquemment chez les étudiants, mais que je ne comprends absolument pas : à moins que cela ait changé, mais cela m'étonnerait comme j'y assure un paquet de TD, le M1 amène à raisonner sur des problématiques très concrètes.

Si je prends l'exemple du droit des sûretés, matière suivie tant par les civilistes que les

affairistes, quand les étudiants planchent sur le cautionnement d'un compte bancaire et calculent concrètement l'imputation des remises, les parts contributives, le montant du paiement, etc. c'est concreto-concret, on ne peut pas faire plus "pratique" que ça. Idem, quand on calcul le montant des récompenses en régimes mat' ou qu'on détermine si le créancier X va se faire payer alors que son débiteur est en pro-co, on est dans la plus pure pratique.

Oui, il y a des passages de réflexion, plus généraux, mais ça devient très marginal comparé à tous les exercices pratiques réalisés. Je suis le seul à avoir ce point de vue, ou quelque chose m'échappe ?

D'ailleurs, *doud62*, je ne sais pas si tu as déjà ouvert un bouquin de finance, et encore mieux (ou pire), de management, mais niveau théorisation et abstraction du propos... J'ai rarement vu plus imbuvable (si, les vieux philosophes sont assez bons à ce niveau-là). Bref, on est souvent très loin des problématiques concrètes du droit de qui va payer quoi à qui.